

de la part des Américains, de bombarder le Vietnam du Nord. Le Gouvernement du Canada ne connaissait aucunement l'existence d'un tel projet de la part des États-Unis. Les messages que nous avons transmis étaient rédigés en termes généraux et avaient trait aux conséquences que pourrait entraîner pour le Gouvernement du Vietnam du Nord le maintien de ses activités au Vietnam du Sud.

On a dit aussi que le Gouvernement du Canada n'aurait pas dû transmettre de tels messages au nom des États-Unis. Le Gouvernement a jugé alors qu'une telle ligne de conduite était tout à fait conforme au rôle que devait jouer le Gouvernement du Canada à titre de membre de la Commission internationale de contrôle, et que ce rôle exigeait même que nous nous efforcions d'établir un dialogue entre les parties principales au conflit. D'ailleurs les Nord-Vietnamiens ont bien fait savoir à M. Seaborn qu'ils ne considéraient aucunement notre activité comme déplacée ou incompatible avec notre présence au sein de la Commission.

On a dit encore que lors des premiers bombardements contre le Vietnam du Nord le Gouvernement du Canada aurait dû protester publiquement en se fondant sur ce qu'il aurait su alors, d'après ce qu'on suppose maintenant. Mais le Gouvernement du Canada ne possédait aucune information qui pût alors justifier une telle protestation. Le Gouvernement du Canada, à l'instar de bien d'autres, a accepté sans arrière-pensée la version de l'incident du golfe du Tonkin donnée par le Gouvernement des États-Unis.

Nous n'étions pas parmi les alliés des États-Unis dans leurs opérations d'Indochine et ceux-ci ne nous informaient ni de tous leurs projets ni de toutes leurs opérations. Nous ne nous attendions pas, d'ailleurs, qu'ils le fassent. Les documents montrent clairement que le Gouvernement a alors agi en toute bonne foi et d'une manière conforme aux responsabilités qui étaient nôtres au sein de la Commission internationale de contrôle.

S/C